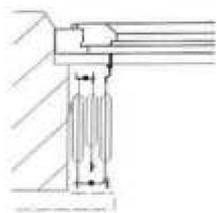


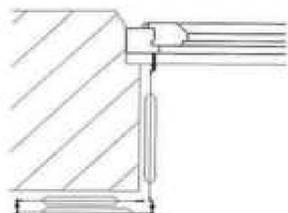
FICHES TECHNIQUES

FICHE TECHNIQUE PERSIENNES PVC

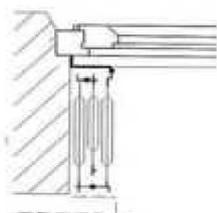
Caractéristiques Techniques - Type de Ferrage



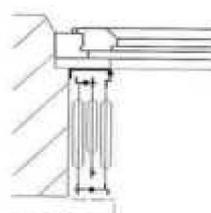
A1
Sur tapées bois



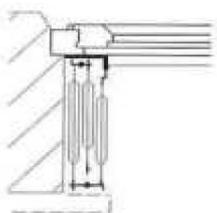
B2
Sur tapées bois un vantail en tableau les autres en façade



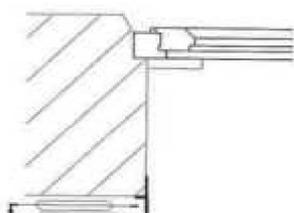
C3
Sur tapées cornières petit L intérieur



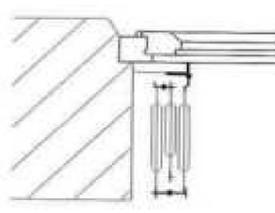
C4
Sur tapées cornières petit L extérieur



D4
Sur cornières à visser 2 faces



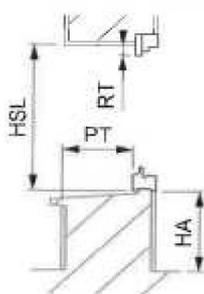
E5
En façade Sur cornières d'angle*



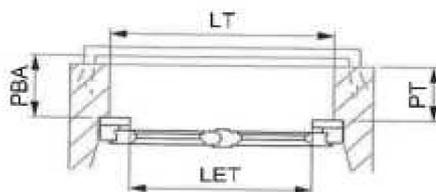
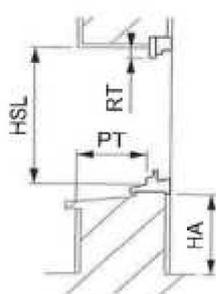
F6
Habillage tapée existantes

PRISE de MESURES

APPUI TRADITIONNEL



APPUI ELARGI



COTES A PRECISER

HSL : Hauteur Sous Linteau
 RT : Retombée de Tapée
 HA : Hauteur Allège
 LT : Largeur Tableau
 LET : Largeur Entre Tapées
 PT : Profondeur Tableau
 PBA : Profondeur Barre Appui

Saillies des tapées mini

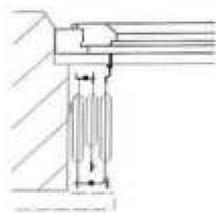


Dimension des tableaux et saillies nécessaires pour Persiennes PVC

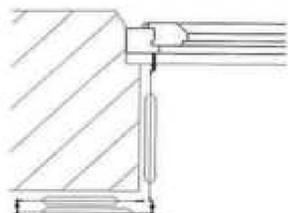
Nbres de Vantaux	4	6	8	10	12
Largeur de Baie	Profondeur tableau devant appui				
	700	180	125		
	800	210	145		
	900	225	165	125	
	1000	255	175	135	
	1100	275	195	145	
	1200	305	210	165	135
	1300	340	225	175	145
	1400	350	240	195	165
	1500	375	255	195	175
	1600		275	210	180
	1700		285	225	195
	1800		310	245	200
	1900		325	250	210
	2000		345	255	215
	2100		350	275	225
	2200		365	290	240
	2300			300	250
	2400			310	255
	2500			325	275
	2600				280
	2700				290
Saillies des tapées	45	65	80	100	120
Ajouter pour passage balcon					
	30	45	50	60	70
Pour Projection					
Pour T incorporée :					
Profondeur tableau devant dormant					
Pour Persiennes sur tapée bois					

FICHE TECHNIQUE PERSIENNES FER

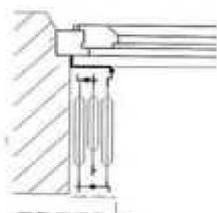
Caractéristiques Techniques - Type de Ferrage



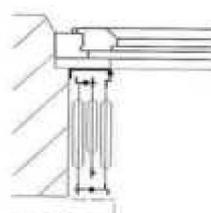
A1
Sur tapées bois



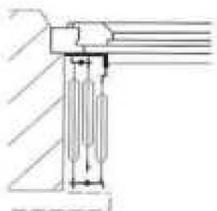
B2
Sur tapées bois un vantail en tableau les autres en façade



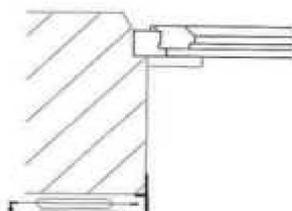
C3
Sur tapées cornières petit L intérieur



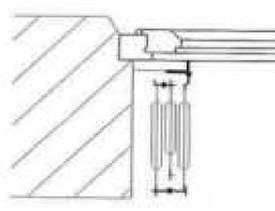
C4
Sur tapées cornières petit L extérieur



D4
Sur cornières à visser 2 faces



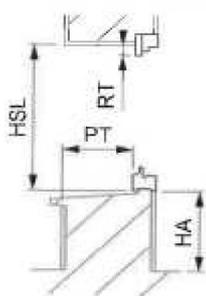
E5
En façade Sur cornières d'angle *



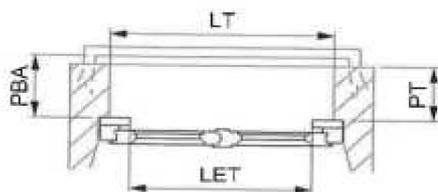
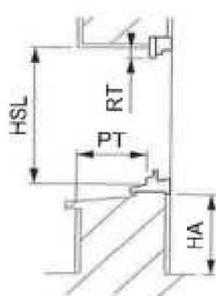
F6
Habillage tapée existantes

PRISE de MESURES

APPUI TRADITIONNEL



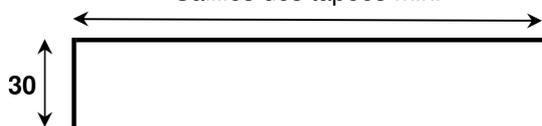
APPUI ELARGI



COTES A PRECISER

HSL : Hauteur Sous Linteau
RT : Retombée de Tapée
HA : Hauteur Allège
LT : Largeur Tableau
LET : Largeur Entre Tapées
PT : Profondeur Tableau
PBA : Profondeur Barre Appui

Saillies des tapées mini



Dimension des tableaux et saillies nécessaires pour Persiennes FER

Nbres de Vantaux	4	6	8	10	12
Largeur de Baie	Profondeur tableau devant appui				
	600	150			
	700	175	130		
	800	200	145		
	900	225	160	135	
	1000	250	180	145	
	1100	275	195	160	140
	1200	300	210	170	150
	1300	325	230	185	160
	1400	350	245	195	170
	1500	375	260	210	180
	1600		280	220	190
	1700		295	235	200
	1800		310	245	210
	1900		325	260	220
	2000		345	270	230
	2100			285	240
	2200			295	250
	2300				260
	2400				270
	2500				280
	2600				290
	2700				300
Saillies des tapées	45	60	80	100	120
	Ajouter pour passage balcon				
	15	25	35	45	55
Pour Projection					
Profondeur tableau devant dormant	+ 25 mm				
	+ 30 mm				



Rue François Viète - ZAE de la Perdriette
85590 ST MALO DU BOIS
TEL 02 51 64 65 00 - FAX 02 51 64 65 05

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

2022

ARTICLE 1 :

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à nos conditions générales de vente.

Aucune condition particulière issue de conditions générales d'achat ou de tout autre document ne peut sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir nos conditions générales de vente ; toute condition contraire sur les présentes dont se prévautrait l'acheteur nous sera, dès lors, à défaut d'acceptation expresse, inopposable.

ARTICLE 2 :

Les commandes reçues ne deviennent définitives que lorsqu'elles sont confirmées par nous, par écrit.

ARTICLE 3 :

Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment toute modification jugée utile à nos produits et de modifier sans avis préalable les modèles définis dans nos prospectus ou catalogues.

ARTICLE 4 :

Les délais de livraison étant donnés à titre indicatif, leurs dépassements ne peuvent donner lieu ni à dommages intérêts, ni à annulation des commandes en cours. En toute hypothèse, la livraison dans les délais indiqués ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations à notre égard, quelle qu'en soit la cause. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avarie et/ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur, dans les deux jours qui suivent la réception des marchandises.

ARTICLE 5 :

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit et nous être parvenues dans les huit jours de la réception des produits. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra nous laisser toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

ARTICLE 6 :

Tout produit posé est considéré conforme. Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable et formel entre l'acquéreur et nous. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir. En toute hypothèse, les frais et les risques de retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Toute reprise acceptée par nous entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés ; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour l'acquéreur des acomptes qu'il aura versés.

ARTICLE 7 :

Les produits vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous. Le vice de fonctionnement doit apparaître au cours d'une période de 24 mois à compter de la date d'expédition pour une utilisation du bien conforme à son objet. La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Elle est également exclue :

- si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur ;
- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans notre autorisation préalable ;
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien, d'un défaut d'entretien ou d'une négligence ou accident (par exemple : montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...) ;
- si le fonctionnement défectueux résulte d'un événement ayant les caractères de la force majeure.
- sur la garantie anticorrosion pour le ferrage acier.

Au titre de la garantie, la seule obligation nous incombant, sera la refabrication gratuite des pièces reconnues défectueuses par nos services techniques. Toutes finitions, peintures, lasures, laquages, seront à la charge de l'acheteur.

Les éventuels frais de port, de dépose et de pose seront à la charge de l'acheteur ainsi que tout déplacement, dédommagement, et indemnités compensatrices.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

De convention expresse entre les parties, notre responsabilité résultant d'un vice de fonctionnement du bien est limitée aux dispositions précédentes en ce qui concerne notamment les vices cachés et les dommages immatériels.

ARTICLE 8 :

Les produits sont fournis sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur, au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Le prix s'entend hors taxe. Dès lors, tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la législation française ou celle d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais de port sont toujours à la charge de l'acheteur - FRANCO 500 €

ARTICLE 9 :

Sauf convention expresse contraire, les règlements seront effectués à l'adresse du siège social dans un délai de 30 jours fin de mois.

Pour toute ouverture de compte 100 % d'acompte sera exigé, tout acompte nous reste définitivement acquis, à titre d'indemnité, en cas d'inexécution de la commande du fait de l'acheteur.

Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

A défaut de complet paiement du prix à son échéance exacte, nous nous réservons la faculté de suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

En application des dispositions légales, à titre de clause pénale, et à l'issue d'un délai de 15 jours courant dès la première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception portant mise en demeure de payer restée infructueuse, des pénalités seront pratiquées de plein droit pour non paiement partiel du prix à la date de règlement figurant sur la facture et dans la mesure où le délai fixé par les présentes conditions générales de vente est également échu. Les dites pénalités courent à compter de la date de règlement résultant des conditions de paiement prévues sur la facture. Elles seront calculées par jour de retard, par application au montant hors taxes de la somme restant due d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'utilisation des conditions de vente. Les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour tout autre cause, deviendront immédiatement exigibles.

De plus, tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros,

L'acheteur devra supporter tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, à savoir notamment les frais de justice et les honoraires quels qu'ils soient.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans notre accord écrit et préalable. En cas de détérioration de la solvabilité commerciale ou d'atteinte grave ou crédit de l'acheteur, comme en cas de changement de situation de ce dernier, nous nous réservons le droit d'exiger caution ou garanties et même, si nous le jugeons utile, paiement immédiat des marchandises quels que soient les délais de paiement prévus à la conclusion du marché.

ARTICLE 10 :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès l'expédition de nos entrepôts, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

ARTICLE 11 :

De convention expresse, tout litige ayant trait à la conclusion ou à l'exécution de la commande sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de

LA ROCHE SUR YON, ce sans pouvoir être attiré devant un autre tribunal même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou de demande d'appel en garantie. Nonobstant ce qui précède, notre société pourra préférer agir devant le tribunal du domicile du défendeur. Le seul fait de traiter avec notre société emporte renonciation de l'acheteur à la clause attributive de compétence dont il pourrait lui-même se prévaloir.



Rue François Viète - ZAE de la Perdriette
85590 ST MALO DU BOIS
TEL 02 51 64 65 00 - FAX 02 51 64 65 05

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

2022

Protection des données personnelles (CGV)

MEN 85 respecte la vie privée de ses clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'elle recueille, permettant d'identifier ce dernier soient considérées comme des informations confidentielles conformément à sa déclaration de confidentialité.

La collecte des informations du Client est essentielle à la réalisation de la commande.

Les informations personnelles sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes désignées pour leur traitement au sein de la société ainsi qu'à des sous-traitants dès lors que le contrat signé entre les sous-traitants et le responsable du traitement fait mention des obligations incombant aux sous-traitants en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données (article 28 du Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679) et précise notamment les objectifs de sécurité devant être atteints.

Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par la société MEN 85.

Les prestataires intervenant pour le compte de la société peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison des prestations effectuées uniquement dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées. Dans ce cas, la société MEN 85 s'engage à assurer un niveau de protection adéquat à vos données et demande à ces prestataires de toujours agir en conformité avec les lois applicables en matière de protection de données personnelles en accordant une attention particulière à la confidentialité et à la sécurité de ces données.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : rgpd@men85.fr.

Le Client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.